

# L'enquête sur les tueries du Brabant s'éteint

Le parquet fédéral entend débrancher la prise de l'enquête vieille de quatre décennies. Un coup dur pour les victimes de ce qui demeure certainement le plus gros « cold case » de l'histoire belge.

ARTHUR SENTÉ

J'aurais préféré vous rencontrer dans d'autres circonstances. Car le message que je dois vous annoncer aujourd'hui n'est plaisant ni à annoncer ni à entendre. » C'est avec ces mots solennels que la procureure fédérale Ann Fransen est venue introduire la fermeture d'un chapitre majeur de l'histoire judiciaire de la Belgique, qui connaît ainsi un épilogue amer et inachevé. L'enquête pénale sur les tueries du Brabant s'éteindra bientôt.

Ce vendredi 28 juin, le ministère public a convié au palais Justitia (Haren) d'un côté la presse, de l'autre les parties civiles et victimes, pour faire une annonce dont tous pressentaient la teneur depuis que ces dernières avaient reçu en mai dernier une convocation pour une réunion d'information. Après 39 ans d'enquête, dont cinq sous l'égide du parquet fédéral, la prise sera débranchée. « Un débat aura prochainement lieu devant la Chambre du conseil, en présence des victimes et de toutes les parties », annonce la magistrate de tout premier plan. Le parquet fédéral y réclamera un non-lieu. Les parties qui le souhaitent pourront toujours tenter de demander des devoirs complémentaires.

Les braquages sanglants qui ont provoqué la mort de 28 personnes entre le 30 septembre 1982 et le 9 novembre 1985 resteront ainsi, de toute évidence, le plus gros cold case de l'histoire de la Belgique et un triste symbole pour son système judiciaire.

## Cinq années à refaire l'enquête

Pour autant, promet Ann Fransen, les enquêteurs belges n'auront pas démérité, surtout au cours des cinq dernières années durant lesquelles, dit-elle, tous les efforts auront été jetés dans la bataille. C'est toute l'enquête qui aurait été refaite. Au total, « 1.815 informations aussi bien anciennes que nouvelles ont



La clôture de l'enquête a été annoncée ce vendredi. © BELGA.

28

C'est le nombre de victimes ayant perdu la vie dans des braquages violents, le plus souvent commis dans des magasins Delhaize ou Colruyt entre le 30 septembre 1982 et le 9 novembre 1985, pour un butin de sept millions de francs belges (environ 170.000 euros).

2 millions

Le parquet fédéral a repris en 2018 ce dossier lourd de deux millions de pages. Il avait déjà laissé entendre en août 2022 que, sans avancée réelle, l'enquête serait arrêtée.

été vérifiées » et ce à l'aune des techniques de recherche modernes.

La procureure évoque l'analyse de 593 échantillons d'ADN et de plus de 2.500 empreintes digitales, ou encore de nouvelles investigations balistiques. « Plus de 40 dépouilles ont par ailleurs été exhumées à des fins de recherche. » Le résultat n'en reste pas moins le même : « Aujourd'hui, nous avons constaté qu'aucun autre acte d'enquête actif ne pouvait être mené. Les années de recherches intensives et les efforts constants n'ont malheureusement pas livré les résultats que nous attendions tous. »

## Un « coup de massue »

Au fil des ans, les thèses se seront succédé – stratégie de la tension, groupe d'extrême droite infiltré au sein de l'ex-gendarmerie et de l'armée, grand banditisme ou encore filière boraine – pour tenter d'expliquer ce bain de sang sans qu'aucune piste tangible ne finisse par triompher aux yeux de la justice. En 2017, le témoignage du frère de l'ex-gendarme Christiaan Bonkoffsky, assurant que ce dernier leur avait révélé être le « Géant » peu avant de mourir, aura représenté un dernier soubresaut ravivant quelque peu les espoirs de certains d'obtenir des explications. Le parquet fédéral

réfuta complètement cette hypothèse l'année suivante en évoquant les éléments du dossier mais sans dévoiler davantage de détail.

« Pour les victimes ou leurs proches, il s'agit sans aucun doute d'un nouveau coup de massue », a reconnu Ann Fransen ce vendredi. « Nous avons énormément de compassion pour eux. C'est par respect pour eux que nous avons organisé cette réunion d'information aujourd'hui. En tant que nouvelle procureure fédérale, je souhaitais être personnellement présente pour délivrer ce message. »

Parmi les quelque 80 victimes ou proches de victimes ayant fait le déplacement au Justitia, sur invitation du parquet, l'abattement est effectivement au rendez-vous. On retrouve parmi elles Rose-Marie Duhoux, 84 ans, veuve de Bozidar Djubroski tué lors de l'attaque du Delhaize de Braine-l'Alleud et mère de Bozidar Djubroski fils, 15 ans lors des faits, pour sa part blessé sur place. « Ce jour-là, j'ai vu mon mari criblé de balles. L'ambulance n'a pas voulu que je vienne, je me suis retrouvée toute seule dans le Delhaize », relate-t-elle avec soin. « Mon mari n'a pas survécu, même si on a tout fait pour le sauver. Mon fils, lui ? Ablation d'un poumon et de la rate. Il n'est pas venu aujourd'hui, car c'est un sen-

sible. Il n'aurait pas su. Mais c'est un gentil. »

Devant les sandwiches mous que le ministère public a tout de même pris la peine de mettre à disposition des victimes, Rose-Marie dit n'avoir pas trouvé la force d'aller suivre la séance de questions-réponses réservée aux parties civiles, organisée dans le fond du Justitia en présence de la juge d'instruction Martine Michel, la dernière à avoir manœuvré ce dossier gargantuesque. « Je suis fortement déçue. Après 40 ans, classer ce dossier... Si mon mari avait été ministre, on aurait peut-être trouvé les assassins. »

Le parquet fédéral a bien tenté de rassurer, comme il le pouvait, les victimes des attaques. « Nous serons toujours en mesure de rouvrir l'enquête », promet-il, si un élément déterminant devait soudainement changer la donne. Aujourd'hui, en dépit de cela, c'est un sentiment d'échec qui prime. Paradoxalement (à l'aune de cette annonce), il y a quelques mois à peine, la Chambre votait pourtant une loi dans le but de rendre certains faits particulièrement graves imprescriptibles – ce qui devait, entre autres, sauver le dossier des tueries du Brabant d'une menace imminente de prescription. Désormais, cela n'aura guère plus d'importance dans cette affaire.

## Quatre pistes ayant débouché... sur rien

### La filière boraine

En 1983, les enquêteurs, emmenés par le procureur de Nivelles Jean Deprêtre, croient avoir résolu l'affaire en arrêtant une bande de marginaux du Hainaut, surnommée « la filière boraine ». Tout commence lorsqu'une femme, Josiane De Bruyn, remet un Ruger P38 spécial à la gendarmerie, en venant dénoncer les comportements violents de son mari Jean-Claude Estievenart. Celui-ci aurait acheté l'arme à un certain Michel Cocu, ex-policier au chômage. Des expertises balistiques relient l'arme aux attaques de 1983 à Genval et Hal. Mis sous pression par les enquêteurs, Cocu avouera, livrant le nom de complices avant de se

rétracter. L'histoire raconte qu'il a livré 28 versions différentes. Une contre-expertise allemande conclura que le Ruger n'a pas été utilisé dans les braquages, un rapport ignoré pendant neuf mois par le juge d'instruction. Les suspects, connus pour des délits mineurs, seront jugés à Mons en 1988. Le public découvre des suspects qui ne correspondent pas au profil de violents braqueurs. De plus, une nouvelle vague d'attaques, plus meurtrière encore, s'est déroulée en 1985 alors que les suspects étaient en détention. Face à tant de doutes, le jury populaire acquitte les accusés. Un premier échec. X.C.

### Le grand banditisme

Plusieurs figures du grand banditisme ont été citées dans l'affaire des tueries du Brabant. La piste la plus crédible étant sans doute celle de la bande de Baasrode, avec Philippe De Staerke et Léopold Van Esbroeck. Le premier fut inculpé en juin 1987 pour la tuerie au Delhaize d'Alost, la plus sanglante (huit morts), avant de finalement bénéficier d'un non-lieu. Van Esbroeck, alias « Dikke Léopold » ou « Popolino », était quant à lui une figure emblématique du banditisme belge, avec près de 30 ans de prison à son actif pour divers délits. Il a été soupçonné d'être « le Géant », l'une des figures des portraits-

robots, en raison de sa grande taille. Il a été soumis en 2020 à un test ADN pour une hypothétique correspondance avec des traces retrouvées sur un gilet pare-balles dans le canal de Ronquières. Sans succès. Van Esbroeck a toujours nié toute implication dans les tueries, affirmant haut et fort que ses délits n'ont jamais impliqué de violence sanguinaire. D'autres noms du grand banditisme, comme Patrick Haemers ou les ex-gendarmes Madani Bouhouche et Robert Beijer ont également été mentionnés. Sans preuve concluante. X.C.

### Les clubs de tir

Autre piste envisagée : des amateurs de tir auraient décidé de s'entraîner... sur des cibles humaines. La maîtrise des armes par les tueurs suggère en effet une expérience acquise en club de tir, en milieu militaire ou au sein de la gendarmerie. Les tueurs utilisaient également des méthodes de repli complexes. Les enquêteurs ont donc scruté les membres des clubs de tir et anciens militaires, sans résultats concrets. Parmi les personnes visées par l'enquête ayant fréquenté ces clubs : Jean Bultot, ex-directeur de la prison de Saint-Gilles, ou encore Christiaan Bonkoffski, ex-gendarme de l'Escadron spécial d'intervention, dont les aveux sur son lit de mort ont fait couler beaucoup d'encre, sans réellement convaincre. En 2020, un avis de recherche mettant en lumière une photo de 1986, illustrant un inconnu avec un fusil de la marque italienne Franchi SPAS-12, a refait parler de cette piste. Mais la juge Michel ne semble pas y avoir trouvé son bonheur. X.C.

### Un racket

Impossible de lister toutes les théories dans ces quelques lignes. On aurait pu citer la piste du mouvement d'extrême droite WNP, qui aurait voulu faire régner un climat de terreur pour encourager l'Etat à développer sa politique sécuritaire. Mais évoquons plutôt celle d'un possible racket ciblant le groupe Delhaize. Ce qu'aurait laissé entendre un membre du conseil d'administration de la marque au lion. Selon cette hypothèse, la mafia américaine aurait orchestré ce racket à une époque où Delhaize s'implantait aux Etats-Unis en rachetant des concurrents, passant de 22 à 226 magasins Food Lion en 1983. Cette expansion rapide aurait attiré des intentions malveillantes. Cependant, cette piste n'a jamais fait l'unanimité. Delhaize n'a jamais admis être victime de chantage et proposait même une prime de 250.000 euros pour toute information menant aux tueurs. De plus, cette théorie ne peut expliquer la totalité des attaques, notamment celles visant les supermarchés Colruyt et les particuliers. X.C.